



# AMAP CHEVRERIE DU FELSENBACH

Fromages de chèvre et fromages et yaourts de brebis



WITTELSHEIM

Contrat de Saison 2021

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consom'acteur
Famille DURRWELL La Chèvrerie du Felsenbach	NOM, prénom .....
Vallée du Florival	Adresse .....
68610 SENGERN	Code postal, commune .....
	Mail .....
	Tél .....

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** : voir [www.thuramap.fr](http://www.thuramap.fr), onglet « Une amap, c'est quoi ? ».

Le consom'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2021/2022.  
Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit.  
En cas de panier partagé, chaque consom'acteur doit s'acquitter d'une cotisation à ThurAmap.

**LES PANIERS** : Le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers de l'AMAP dont la composition est la suivante :

Type de production	Produits fermiers
Composition d'un panier de fromages de chèvre	2 fromages (au choix : frais, demi sec, sec ou aromatisé)
Composition d'un panier de fromages de brebis	1 fromage (au choix : frais, demi sec ou sec)
Composition d'un panier de yaourts de brebis	3 yaourts
Nombre de paniers de fromages de chèvre par semaine	..... (Indiquez si vous souhaitez un panier / deux paniers par semaine)
Nombre de paniers de fromages de brebis par semaine	..... (Indiquez si vous souhaitez un panier / deux paniers par semaine)
Nombre de paniers de yaourts de brebis par semaine	..... (Indiquez si vous souhaitez un panier / deux paniers par semaine)

**LES DISTRIBUTIONS** : Elles ont lieu toutes les semaines pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiquées.

Chèvre : la saison commence jeudi 04/03/21 et se termine jeudi 04/11/21, soit 34 paniers hebdomadaires.

Brebis : la saison commence jeudi 04/03/21 et se termine jeudi 16/09/21, soit 27 paniers hebdomadaires.

Durée de la saison chèvre pour le consom'acteur	La saison commence le ..... <b>2021</b> et se termine le <b>04 novembre 2021</b> .
Durée de la saison de fromages et yaourts de brebis pour le consom'acteur	La saison commence le ..... <b>2021</b> et se termine le <b>16 septembre 2021</b> .
Nombre total de distributions chèvre	La saison correspond à ..... <b>distributions</b> hebdomadaires.
Nombre total de distributions brebis	La saison correspond à ..... <b>distributions</b> hebdomadaires.
Jours de distribution	Les distributions ont lieu <b>tous les jeudis entre 18.00 et 18.45</b>
Exceptions : la distribution ne sera pas assurée les jeudis 1 <sup>er</sup> avril et 13 mai.	Ces paniers ne sont pas comptabilisés dans le total des paniers de la saison, il n'y aura donc pas de paniers compensés.
Lieu de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs – 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim

### **Possibilité de report de paniers**

Si vous êtes absent à l'une ou l'autre des distributions et que vous ne pouvez pas faire retirer votre panier par un proche, vous pouvez, 3 fois au cours de la saison, reporter ou prendre par anticipation votre panier.

Pour bénéficier de cette disposition, vous devez prévenir le producteur au moins une semaine avant votre absence. Dans le cas contraire, conformément au règlement de ThurAmap, votre panier sera définitivement perdu et pourra être utilisé lors des animations de l'association.

En aucun cas, un panier non récupéré ne peut faire l'objet d'un remboursement.

**LE PRIX ET LES PAIEMENTS** : A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur, **par avance**, les chèques correspondant à **toute la saison**.

o <b>Prix pour un panier chèvre</b> (2 fromages)	5,20€ par semaine X ..... semaine	Soit ..... € pour la saison.
o <b>Prix pour un panier fromage de brebis</b> (1fromage)	3,30€ par semaine X ..... semaine	Soit ..... € pour la saison.
o <b>Prix pour un panier yaourts brebis</b> (3 yaourts)	3,30€ par semaine X ..... semaine	Soit ..... € pour la saison.
o <b>Prix total des paniers</b>	Soit ..... € pour la saison	
<b>Chèques à l'ordre de</b>	<b>LA CHEVRERIE DU FELSENBACH</b>	
Possibilité de paiement en 3 X <b>Dates d'encaissement des chèques</b>	Fin des mois de mars 2021 – juin 2021 – septembre 2021	

### **Carte à points**

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de fromages que votre panier hebdomadaire ou tester d'autres fromages que ceux que vous prenez habituellement ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats ni de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'amaap CHEVRERIE DU FELSENBACH, vous pouvez acquérir une carte **d'une valeur mini de 16€ et d'une valeur maxi de 48€**, sans date limite d'utilisation et renouvelable sous conditions.

Paiement direct au producteur lors de l'achat de la carte.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Conformément aux règles de fonctionnement de ThurAmap, le consommateur peut être sollicité pour participer aux distributions au cours de la saison.

Je serais intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'amaap **CHEVRERIE DU FELSENBACH**

OUI

NON

Fait en 2 exemplaires à ....., le ..... 2021 et signé par les parties.

<b>Le producteur</b>	<b>Le consommateur</b>
signature	signature

Pour toute information, rendez-vous sur [www.thuramap.fr](http://www.thuramap.fr)